

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1818

présenté par

Mme Bareigts, Mme Benin, Mme Manin, Mme Vainqueur-Christophe, M. Letchimy,
M. Mathiasin, Mme Ali, M. Lorion, Mme Bello, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Serville et
Mme Kéclard-Mondésir

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.